

NATIONS UNIES
Assemblée générale
QUARANTE-CINQUIÈME SESSION
Documents officiels

PREMIERE COMMISSION
3e séance
tenue le
lundi 15 octobre 1990
à 10 heures
New York

PROCES-VERBAL DE LA 3e SEANCE

Président : M. RANA (Népal)

SOMMAIRE

Débat général sur toutes les questions relatives au désarmement

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,
dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750,
2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.1/45/PV.3
26 octobre 1990

FRANCAIS

La séance est ouverte à 10 h 25.

POINTS 45 A 66 DE L'ORDRE DU JOUR

DEBAT GENERAL SUR TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES AU DESARMEMENT

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Conformément à l'organisation des travaux de la Commission et à son calendrier de travail, nous allons entamer ce matin notre débat général sur toutes les questions relatives au désarmement.

Avant de donner la parole au premier orateur, qu'il me soit permis de dire quelques mots en ma qualité de Président de cet organe de l'Assemblée générale.

Je voudrais tout d'abord vous exprimer à tous ma sincère gratitude pour l'honneur que vous m'avez fait en m'élisant à la présidence de cette importante Commission de l'Assemblée générale à sa quarante-cinquième session. J'y vois la marque de votre amitié et de votre bienveillance à l'égard de mon pays, le Népal. Je ferai tout mon possible pour mériter votre confiance.

En me préparant à assumer cette responsabilité, j'ai procédé à une série de consultations aussi bien ici, à New York, qu'à la Conférence du désarmement, à Genève. J'ai également pris l'initiative de rencontrer les chefs des délégations de l'Union soviétique et des Etats-Unis dans le cadre des entretiens bilatéraux qui se déroulent à Genève sur les questions nucléaires et spatiales ainsi que sur les armes chimiques. Sur ma demande, le Secrétaire de la Première Commission, M. Kheradi, m'a accompagné à ces consultations officieuses, qui m'ont nettement donné l'impression d'une volonté commune de travailler ensemble au renforcement de l'efficacité de la Première Commission. Cela m'a conforté dans mon sentiment que la Première Commission se trouve devant une très importante occasion de contribuer utilement à la réalisation de notre objectif commun : faire progresser le processus de limitation des armements et l'examen des questions de désarmement inscrites à notre ordre du jour.

Le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement a tracé le cadre général de notre tâche en déclarant que l'adoption d'accords ou d'autres mesures devrait être poursuivie sur une base bilatérale, régionale et multilatérale en vue de renforcer la paix et la sécurité internationales. L'évolution spectaculaire des relations internationales nous offre une occasion sans précédent de progresser de façon importante dans ce sens.

Le Président

C'est à juste titre que notre action a porté principalement sur des réductions substantielles et durables du niveau global des armes nucléaires, pour parvenir en fin de compte à leur élimination. Il est normal que nous attendions des Etats-Unis et de l'Union soviétique qu'ils montrent l'exemple dans ce domaine étant donné que ce sont eux qui possèdent les plus importants arsenaux d'armes nucléaires.

Le Président

Nous sommes encouragés par les négociations sérieuses qui se poursuivent entre les superpuissances. Le Traité sur l'élimination des missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée - Traité FNI - de 1987 et la communication conjointe du Président Bush et du Président Gorbatchev au sommet de Washington en juin dernier, laissent entrevoir la perspective de la conclusion rapide d'un accord dans le cadre des négociations sur la limitations des armes stratégiques (START). Il est certain que ce sont là des événements très importants. Cependant, il nous reste encore beaucoup à faire. Le processus devra aller plus avant et être élargi pour englober tous les types d'armes nucléaires incluant, éventuellement, ceux des autres Etats dotés d'armes nucléaires. Mais jamais les espoirs n'ont été aussi grands.

En dépit de la déception compréhensible qu'a suscitée l'incapacité de la quatrième Conférence d'examen des Etats parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de parvenir à un document final, le Traité continue d'être considéré comme la pierre angulaire d'un régime de non-prolifération efficace. Le rétablissement à la Conférence du désarmement d'un comité spécial sur l'interdiction des essais nucléaires représente l'accord par consensus pratiquement universel sur la nécessité de conclure rapidement un traité général et complet sur l'interdiction des essais nucléaires. A cet égard, je voudrais me référer au succès de la réunion d'organisation des Etats parties au Traité sur l'interdiction partielle des essais nucléaires, qui s'est tenue en juin cette année, et à la conférence d'amendement prévue pour janvier 1991.

Une étude approfondie sur les armes nucléaires vient d'être soumise en tant que rapport du Secrétaire général (A/45/373) pour examen à cette session de l'Assemblée générale. Les experts ont procédé à un examen complet des événements pertinents dans ce domaine au cours de la dernière décennie, y compris les doctrines stratégiques, les améliorations techniques et les accords récents. Ce rapport doit être examiné compte tenu de ses priorités.

Les événements récents ont, une fois de plus, souligné l'urgence de parvenir à une interdiction vérifiable et complète des armes chimiques. Un accord entre les Etats-Unis et l'Union soviétique pour finalement réduire et éliminer leurs armes chimiques et la proposition d'une réunion ministérielle de la Conférence du désarmement devrait encore inciter à conclure rapidement une convention sur les armes chimiques.

Le Président

L'accord imminent aux négociations de Vienne sur les forces classiques en Europe sera un succès historique dans le domaine du désarmement classique. Le monde espère que l'accord sera suivi d'autres mesures pour réduire les forces. En même temps, les négociations devraient servir d'exemple aux autres régions pour qu'elles recherchent la sécurité au niveau le plus bas des forces et des armements. Tout en me félicitant des progrès réalisés vers la réduction des armes et des forces classiques en Europe, je confirme le thème commun de nombreuses déclarations faites dans les séances plénières du débat général de cette année. Les accords de désarmement devraient incorporer des mesures qui obligeraient les Parties contractantes à utiliser leurs capacités excédentaires à des fins pacifiques et à empêcher les transferts d'armements superflus vers d'autres régions et pays du monde au moyen d'accords.

La vérification est un élément important du contrôle des armements et de l'accroissement de la confiance. A cette session, un rapport du Secrétaire général (A/45/372) nous est soumis pour nous aider dans nos débats sur cette question. C'est un document de consensus d'un groupe d'experts de réputation internationale. Les experts ont examiné en détail le rôle éventuel des Nations Unies dans le domaine de la vérification. Leur rapport doit être examiné avec tout le sérieux qu'il mérite.

Avec la fin de l'affrontement Est-Ouest et l'avènement de nouvelles relations entre des Etats membres des deux alliances, la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe est devenue le nouveau pilier de la sécurité en Europe. On espère que la prochaine conférence au sommet de Paris, en novembre, rehaussera le niveau du processus de la CSCE en le transformant en une institution commune en vue d'un nouvel ordre pacifique en Europe fondé sur la coopération. Le succès continu du processus de la CSCE nous rappelle qu'un système de mesures propres à accroître la confiance permettrait d'écartier la méfiance qui est au coeur de la course aux armements. A cet égard, je rappellerai le travail d'approche, mais important, qui a été fait par les centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, en Asie et dans le Pacifique, en Amérique latine et dans les Caraïbes. Il est de l'intérêt de tous d'accorder un appui et un encouragement plus grands à ces centres pour leur permettre de s'acquitter de leur mandat d'une manière plus efficace.

Le Président

L'amélioration spectaculaire dans le climat des relations internationales ces dernières années a renouvelé la confiance dans les Nations Unies. Avec cette confiance renouvelée dans le multilatéralisme, les Nations Unies pourront jouer le rôle qui leur revient dans l'édification d'un monde interdépendant. Si la fin de la guerre froide aboutit au respect de tous du droit international, administré et appliqué de manière impartiale, le monde abordera le nouveau millénaire avec l'assurance que la sécurité existera pour tous les pays grands et petits. Le cycle de méfiance, la rivalité militaire, l'accumulation des armes et la crainte mutuelle ont enfin pris fin. Nous devons saisir cette occasion pour étendre les efforts de désarmement au-delà des arsenaux nucléaires et classiques des grandes puissances et de leurs alliés. On s'entend de plus en plus sur la nécessité de trouver des solutions communes aux menaces à la sécurité sur le plan militaire et non militaire et de relever les défis mondiaux que posent les problèmes de nature sociale, humanitaire, économique et écologique. A cette première session, après l'unification de l'Allemagne, nous avons la possibilité de montrer, grâce à des solutions orientées sur des résultats, comment cette vision peut se concrétiser.

La Première Commission a une occasion inespérée de profiter des changements dans les nouvelles relations internationales. Nous nous sommes félicités des résultats du travail de la Commission du désarmement à la suite de la décision de rationaliser ses travaux. J'espère que des efforts du même genre seront faits pour rationaliser et simplifier le travail de la Première Commission. Les travaux de la Commission seraient facilités si ses membres s'efforçaient de trouver un terrain d'entente pour proposer et mettre en commun les projets de résolution. Je m'empresse de préciser que je ne veux pas laisser entendre par là que l'on puisse colmater les divergences de vues fondamentales que suscitent certaines questions. Je veux simplement dire que nous devons oeuvrer ensemble pour renforcer le consensus qui se fait jour dans certains domaines importants. Le désarmement, pour avoir un sens quelconque, doit être le résultat d'efforts communs de toutes les nations.

Le Président

Comme j'en ai informé les membres au cours des réunions officieuses et d'organisation, je m'efforcerai de poursuivre les efforts louables de mes prédécesseurs pour renforcer l'efficacité et la rationalisation du travail de la Commission. A la session d'organisation, nous avons adopté un programme de travail basé sur l'expérience des sessions passées. Je serai constamment en contact avec les membres pour obtenir leur avis dans la poursuite des efforts de rationalisation de l'ordre du jour, comme cela nous est demandé dans la résolution 42/42 N. Je tiens à informer la Commission que la première réunion ouverte à tous du Groupe des amis du Président aura lieu cet après-midi, à 15 h 30, et que la question de la rationalisation des travaux de la Commission y sera examinée.

Le Président

Beaucoup de travail nous attend encore, mais je suis sûr que j'aurai le soutien et la coopération de tous les membres de la Commission. Je compte également sur la haute compétence du Département des affaires du désarmement. J'espère pouvoir profiter, au cours de mes travaux, de l'expérience et des avis précieux du Secrétaire général adjoint aux affaires du désarmement, M. Yasushi Akashi et du Secrétaire général aux affaires politiques et aux affaires du Conseil de sécurité, M. Vasiliy Safronchuk. Je bénéficierai aussi, bien entendu, de l'appui quotidien et de la longue expérience ainsi que des compétences du Secrétaire de la Première Commission, M. Shorab Kheradi, et de ses collègues, membres du Département.

Enfin, conformément à la décision de l'Assemblée générale, qu'il me soit permis de proposer aux représentants de commencer nos séances à l'heure, faisant ainsi le meilleur usage possible des ressources dont nous disposons.

M. NEGROTTO CAMBIASO (Italie) (interprétation de l'anglais) : Au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, je vous félicite, Monsieur le Président, à l'occasion de votre accession à la présidence de la Première Commission de l'Assemblée générale. Je tiens aussi à transmettre mes bons vœux et mes félicitations à tous les autres membres du Bureau. Je suis convaincu que, sous votre direction, la Première Commission sera en mesure de s'acquitter avec succès de ses travaux. Soyez assuré de l'appui des 12 Etats membres de la Communauté européenne dans la réalisation de la tâche importante qui vous a été confiée.

La Communauté et ses Etats membres se félicitent de la tendance positive de plus en plus marquée dans les relations entre l'Est et l'Ouest, qui se faisait déjà jour à la dernière session de la Première Commission. Cette tendance s'est accélérée davantage encore à la suite des changements politiques spectaculaires en Europe centrale et en Europe orientale et sous l'effet des progrès continus des pays de cette région dans l'établissement de sociétés démocratiques. Les déclarations des Conseils européens de Strasbourg et de Dublin soulignent l'importance de ces événements, qui donnent du poids à l'espoir que nous nourrissons depuis longtemps, à savoir que la division de l'Europe puisse enfin être surmontée, conformément aux objectifs de l'Acte final d'Helsinki et grâce au processus de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), qui a rapproché les peuples et gouvernements de l'Europe, du Canada et des Etats-Unis d'Amérique. A cet égard, l'unification de l'Allemagne représente un jalon dans l'histoire de notre continent et pave la voie à une stabilité et à une coopération accrues.

M. Negrotto Cambiaso (Italie)

Des signes prometteurs ont également fait leur apparition dans d'autres régions. La situation a évolué positivement en Afrique australe, où le dialogue entre l'Afrique du Sud et ses voisins, de même que les perspectives d'abandon de l'apartheid en Afrique du Sud, semblent augurer d'un avenir plus prometteur pour cette partie du monde. En Amérique centrale, les élections au Nicaragua, qui se sont déroulées librement et équitablement, vont, nous l'espérons, contribuer à désamorcer les tensions dans cette région, en dépit des graves difficultés internes auxquelles se heurte le Gouvernement de Managua.

Le conflit du Cambodge lui-même a donné des signes évidents d'évolution. La dernière réunion de Jakarta a représenté un progrès encourageant vers le règlement général du conflit qui a empêché jusqu'ici ce pays de partager les avantages qu'apportent la paix et le développement.

Malheureusement, cette tendance n'est pas générale et de nombreux conflits restent sans solution, tandis que d'autres éclatent. L'agression impitoyable contre le Koweït, l'invasion et l'occupation de ce pays par un autre Membre de cet organe, ont jeté une ombre menaçante sur une situation par ailleurs encourageante dans son ensemble. Dans les circonstances difficiles déterminées par l'agression de l'Iraq contre le Koweït, l'action des Nations Unies et du Conseil de sécurité a été rapide et a visé à créer les conditions nécessaires à une solution de la crise du Golfe conformément aux termes de la Charte des Nations Unies.

Les Douze estiment que la paix et la sécurité ne peuvent être réalisées que par un respect total et généralisé des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et des autres obligations pertinentes du droit international. Ils tiennent à rappeler la responsabilité au premier chef du Conseil de sécurité en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales ainsi que les obligations de tous les Etats Membres d'appliquer ces résolutions pertinentes. En fait, le Conseil de sécurité peut jouer un rôle important dans l'établissement de conditions générales améliorées, propices à la stabilité internationale. Les Douze tiennent aussi à souligner le rôle important que le Secrétaire général est appelé à jouer dans ce domaine.

Quant au rôle de cette commission, nous espérons que l'on pourra mettre fin sans délai à la violation inacceptable de la Charte des Nations Unies par le Gouvernement de Bagdad, afin de ne pas entraver le processus de plus en plus important du contrôle des armements et du désarmement.

M. Negrotto Cambiasso (Italie)

Les négociations portant sur le contrôle des armements et le désarmement se sont intensifiées et des progrès sans précédent y ont été réalisés dans ce domaine au cours de ces dernières années. Les Douze sont tout à fait persuadés que des résultats concrets dans les négociations bilatérales et régionales relatives au contrôle des armements entraîneront, en augmentant la confiance réciproque, des progrès dans le domaine du contrôle des armements et du désarmement en général, renforçant ainsi la paix et la sécurité internationales.

La validité d'un nombre de principes sur lesquels le processus du contrôle des armements et du désarmement devrait reposer afin de parvenir à des résultats a été démontrée par la nécessité de renforcer la stabilité aux niveaux minimaux nécessaires des forces et des armements, et la prévisibilité, la transparence et la confiance dans les relations entre Etats. Les intérêts de toutes les parties intéressées en matière de sécurité devraient être pris en considération et encouragés. Des mécanismes efficaces de vérification conformes à des accords de désarmement spécifiques devraient être mis au point. Par dessus tout, des réductions d'armements aux niveaux les plus faibles possibles devraient avoir lieu dans des conditions de sécurité non diminuée pour tous.

Les Nations Unies jouent un rôle capital dans le processus multilatéral du désarmement. Un tel rôle devrait être renforcé de diverses manières, étant donné que les mesures multilatérales ont de plus en plus d'importance. Les Nations Unies doivent donc être en mesure de réaliser des progrès en ce qui concerne les nombreuses questions importantes relevant de la limitation des armements et du désarmement figurant à leur ordre du jour.

Le désarmement nucléaire reste l'une des plus hautes priorités des Douze. Nous appuyons les efforts en cours des Etats-Unis et de l'Union soviétique dans les divers domaines du contrôle des armements et du désarmement. De point de vue des Douze, tous les éléments pertinents de l'équilibre militaire, nucléaire et classique, revêtent la plus grande importance. Puisque le processus du désarmement touche les intérêts de sécurité vitaux de tous les Etats, ils doivent tous participer activement et contribuer aux mesures de désarmement et de limitation des armements.

M. Negrotto Cambiaso (Italie)

Comme je l'ai indiqué antérieurement, nous croyons qu'une approche régionale a un rôle important à jouer parallèlement à des négociations bilatérales et multilatérales dans un cadre géographique élargi. Dans ce contexte, nous nous réjouissons de l'adoption, à la session de 1990 de la Commission du désarmement, d'un rapport sur le désarmement classique établi sous la présidence d'un membre des Douze. Le rapport de la Commission est un important document en vue de faciliter le désarmement classique sur une échelle globale. L'adoption de mesures pour le contrôle régional des armes et pour le désarmement, qui doivent tenir compte des caractéristiques particulières de chaque région et des intentions de tous les pays concernés, représente l'un des plus importants et efficaces moyens grâce auquel les Etats peuvent contribuer au processus de contrôle global des armes et de désarmement.

C'est une des leçons primordiales à tirer des discussions en cours à Vienne dans le cadre de la CSCE. Les négociations sur les forces classiques en Europe visent à renforcer la sécurité et la stabilité en Europe au moyen de l'établissement d'un équilibre sûr et stable au plus bas niveau des forces armées classiques, y compris le matériel et les armements classiques, de l'élimination des disparités préjudiciables à la stabilité et à la sécurité, et la suppression, en tant que priorité, de la capacité de lancer des attaques-surprises et de déclencher des offensives à grande échelle.

Les négociations sur les mesures propres à accroître la confiance constituent un pilier de notre sécurité tout aussi important, car elles visent à donner de l'ampleur au régime du document de Stockholm et à créer de nouvelles zones de renforcement de la confiance en vue d'accentuer la transparence et l'ouverture dans le domaine militaire, ce qui contribuerait à réduire davantage les risques d'affrontement militaire en Europe. Les Douze comptent bien sur une conclusion imminente et fructueuse des deux séries de négociations.

La CSCE dans son ensemble joue un rôle fondamental dans le processus de changement en Europe. Au moment où le continent européen s'emploie activement à surmonter ses divisions historiques, la CSCE fournit le cadre dont on a besoin pour intensifier le dialogue politique, assurer l'exercice réel des droits de l'homme et des libertés fondamentales et promouvoir la coopération et contribue ainsi de façon décisive au renforcement de la paix et de la sécurité en Europe et à la consolidation du processus de désarmement.

M. Negrotto Cambiaso (Italie)

Les Douze sont certains que, dans un tel contexte, de nouveaux concepts de sécurité au niveau régional peuvent être élaborés, notamment par l'établissement de mécanismes de conciliation et de formes nouvelles de coopération multilatérale dans le domaine de la sécurité. La conclusion d'un premier accord dans les négociations sur les forces armées classiques en Europe contribuera à la recherche ultérieure de mesures plus amples destinées au renforcement de la stabilité et de la sécurité en Europe.

Cela représentera une très importante partie d'une nouvelle tendance dans les relations en matière de sécurité en Europe. Les Douze comptent bien que le sommet de la CSCE, qui aura lieu à Paris le 19 novembre prochain, saura, entre autres, en accueillant la signature du Traité sur les forces classiques en Europe et en entérinant les progrès réalisés dans les négociations sur les mesures propres à accroître la confiance et la sécurité, paver la voie à un cadre plus large et plus durable de paix, de sécurité et de coopération partout en Europe

Les Douze espèrent que les 34 entameront des discussions en vue de lancer, d'ici 1992, après le sommet de Helsinki, un nouveau processus de désarmement et de renforcement de la confiance ouvert à tous les membres de la CSCE qui désirent y participer.

Parmi les facteurs d'accroissement de la stabilité dans la situation internationale actuelle, deux semblent particulièrement importants : la mise en oeuvre satisfaisante du Traité entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques sur l'élimination de leurs missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée - le Traité FNI - qui supprime une catégorie entière d'armes nucléaires, et la perspective de la conclusion prochaine d'un Accord START, qui entraînerait une importante réduction des arsenaux stratégiques détenus par les Etats-Unis et l'Union soviétique, déjà annoncée par le Président Bush et le Président Gorbachev. Les Douze se félicitent de cette évolution de la situation.

Nous considérons que la réalisation de progrès supplémentaires dans le contrôle des armes nucléaires reste un des défis les plus importants qui se pose au monde aujourd'hui. Nous croyons donc que la nécessité de faire des progrès dans le contrôle des armes nucléaires et dans le désarmement exige qu'une attention

M. Negrotto Cambiaso (Italie)

particulière soit accordée à ces questions. Notre voeu commun est de voir se réaliser une importante réduction équilibrée de la quantité globale d'armes nucléaires, et d'abord de celles détenues par les Etats-Unis et l'Union soviétique. Dans ce domaine, ces deux pays ont une responsabilité vitale.

Dans ce contexte, nous avons noté avec satisfaction l'engagement pris par les Etats-Unis et l'URSS d'entamer bientôt des consultations sur des négociations relatives à d'autres réductions des armes stratégiques. Les Douze ont aussi noté l'accord intervenu entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur les protocoles de vérification du Traité sur la limitation des essais souterrains d'armes nucléaires de 1974 et du Traité sur les explosions nucléaires à des fins pacifiques de 1976, rendant ainsi possible leur prochaine ratification.

A ce sujet, j'ajouterai que les membres des Douze qui sont parties au Traité sur l'interdiction partielle des essais nucléaires participeront à la Conférence d'amendement pour la transformation de ce traité, qui se tiendra en janvier prochain.

Il est prévu que les négociations entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur la réduction des forces nucléaires à courte portée en Europe s'amorceront peu après la signature d'un accord sur les forces classiques en Europe. Des propositions ont déjà été formulées en vue de l'élimination de tous les obus d'artillerie nucléaires en Europe après le début des négociations sur les forces nucléaires à courte portée. Les Douze s'en réjouissent. Nous espérons que ces négociations déboucheront bientôt sur des résultats concrets, comme élément du processus menant à une importante réduction globale de la quantité d'armes nucléaires.

Comme dans les années précédentes, l'ordre du jour de la Première Commission comprend des propositions de zones exemptes d'armes nucléaires dans certaines régions du monde. La création de ces zones contribuerait à la stabilité dans ces régions, à la non-prolifération et au processus de désarmement en général, à condition que tous les Etats concernés soient prêts à coopérer sur la base d'accords librement conclus et conformément à des principes internationalement convenus.

M. Negrotto Cambiaso (Italie)

Lors du Sommet de Dublin, la Communauté et ses Etats membres ont mis l'accent sur leur ferme attachement à l'objectif de non-prolifération nucléaire. Ils croient que s'il s'avère possible d'arrêter et d'inverser la course aux armements nucléaires, ce qui contribuerait à renforcer le régime de non-prolifération. Nous accordons la plus haute importance au maintien d'un régime efficace de non-prolifération nucléaire international et ne ménagerons aucun effort pour contribuer au renforcement de la non-prolifération et encourager la participation d'autres pays à ce régime. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est un élément important de ce régime. A la fin de la quatrième Conférence des parties chargées de l'examen de ce traité, les Douze ont noté que, même si la Conférence n'a pu aboutir à un consensus sur un document final, la plupart des travaux ont été effectués dans un climat positif et qu'un accord a été conclu sur la majorité des questions importantes.

M. Negrotto Cambiaso (Italie)

Les Douze estiment que la Conférence du désarmement, seule organe de négociations multilatérales en matière de désarmement du système des Nations Unies, est une instance indispensable dans le domaine du désarmement.

Le nombre croissant d'observateurs aux débats de la Conférence du désarmement est un signe encourageant qui montre qu'on reconnaît le rôle que peut actuellement jouer la Conférence dans la promotion de la paix et de la stabilité dans le monde. Les Douze expriment également leur satisfaction de voir que des efforts ont été positivement entrepris à la dernière session de la Conférence du désarmement pour améliorer l'ordre du jour et les procédures de travail de la Conférence. Les Douze réaffirment qu'ils portent un intérêt soutenu à divers points de l'ordre du jour de la Conférence du désarmement. Ils notent avec satisfaction qu'il a été possible de parvenir au consensus à la dernière session de la Conférence de désarmement à propos du rétablissement, après plusieurs années de tentatives infructueuses, d'un groupe spécial sur l'interdiction complète des essais. Ils attendent avec intérêt des progrès substantiels et rapides lors du débat sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, car ils estiment que l'espace est un important domaine de coopération qui peut servir les intérêts de la communauté internationale tout entière. De plus, les Douze accordent la plus haute priorité à la conclusion d'un accord d'interdiction complète, effectivement vérifiable et globale des armes chimiques. Malheureusement, les négociations menées cette année dans le cadre de la Conférence sur le désarmement n'ont abouti qu'à des progrès limités et n'ont pas permis la conclusion rapide de la convention malgré les mesures politiques convenues à la Conférence de Paris. Il reste encore beaucoup à faire, notamment dans le domaine de la vérification, afin de résoudre les questions en suspens dans des délais aussi courts que possible. Nous nous félicitons de l'accord conclu entre les Etats-Unis et l'URSS sur la destruction d'une grande partie de leurs stocks d'armes chimiques, et nous exprimons l'espoir que les questions cruciales qui doivent être abordées au cours des négociations multilatérales bénéficieront de la poursuite du dialogue entre ces deux pays. Néanmoins, cet accord bilatéral ne peut suppléer aux efforts encore nécessaires pour parvenir à l'objectif visé de l'interdiction complète des armes chimiques. Les Douze feront tous les efforts possibles pour que le résultat positif obtenu lors des négociations bilatérales se reflète dans les négociations multilatérales.

Les Douze sont pleinement conscients de la diversité et de la complexité des problèmes qui restent à résoudre. En même temps, ils ont noté avec intérêt l'idée d'organiser, au moment opportun, une session ministérielle de la Conférence du

M. Negrotto Cambiaso (Italie)

désarmement pour franchir les obstacles qui demeurent et faire aboutir les négociations.

Pleinement conscients des risques de prolifération des armes chimiques, les Douze, conjointement avec d'autres Etats, ont pris les mesures nécessaires pour empêcher l'emploi de produits chimiques à des fins autres que légitimes. La Communauté et ses Etats membres estiment que de telles mesures seront nécessaires jusqu'à l'entrée en vigueur d'une convention universelle interdisant de telles armes.

Les Douze demandent à tous les pays d'adhérer à la Convention d'interdiction des armes biologiques et de prendre les mesures nécessaires pour qu'elle soit efficacement appliquée. A cet effet, ils ont demandé aux pays non parties au Traité d'y adhérer avant la troisième Conférence d'examen qui doit se tenir l'année prochaine. Ils demandent également que les mesures propres à accroître la confiance adoptées à la deuxième Conférence d'examen tenue en 1986 soient plus largement appliquées et souhaitent leur renforcement et leur expansion.

Dans ce domaine, ainsi que dans d'autres domaines relevant du désarmement, notamment celui des données et agrégats des budgets militaires, la transparence, telle que prévue dans le système international d'établissement de rapports normalisés des Nations Unies, est une condition essentielle du renforcement de la confiance mutuelle et de la sécurité globale. Cela vaut également pour les transferts internationaux d'armements : il faut que la limitation des armements et les restrictions de transferts d'armes auxquelles on procède dans une région du monde soient en harmonie avec l'objectif général qui est d'aider à désamorcer les tensions dans le monde et que, ce faisant, elles forment un "cercle vertueux" dans d'autres régions du monde.

La Première Commission peut jouer un rôle accru dans le processus de désarmement, notamment si ses procédures se prêtent à une plus ample amélioration. A cette fin, il semble que le moment soit venu pour les Etats membres de chercher, en faisant preuve de plus de souplesse et de plus de pragmatisme, à simplifier l'ordre du jour. Il faudrait insister à nouveau sur la recherche d'un consensus vraiment élargi tout en encourageant la fusion de projets de résolution. Examiner les questions plus fréquemment à un rythme biannuel ou pluriannuel est également la solution que nous proposons. Dans cette optique, les Douze ont accompli de sérieux efforts pour limiter le nombre des propositions qui sont présentées à la Première Commission.

M. Negrotto Cambiaso (Italie)

Les Douze se félicitent des résultats positifs obtenus, sur le fond et sur la forme, à la dernière session de la Commission du désarmement des Nations Unies. Le moyen de parvenir à une application intégrale de la réforme de la Commission, qui nous permet d'espérer que nos travaux pourront être menés de manière plus efficace dans cet organe, est maintenant à notre portée. Soutenant ce nouvel esprit de coopération qui devrait présider aux travaux de la Commission du désarmement des Nations Unies, nous espérons qu'il sera possible de parvenir à un consensus sur le calendrier de travail de 1991 de la Commission du désarmement à la présente session de l'Assemblée générale.

La Communauté et ses Etats membres gardent présente à l'esprit l'importance du rapport entre le désarmement et le développement, et sont convaincus que la Conférence internationale de 1987 a contribué à faire mieux comprendre le rôle et la complexité de ce rapport.

Les Douze ont pris bonne note des travaux réalisés par le Secrétaire général à l'appui de la mise en oeuvre du programme d'action adopté par la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement, et du rapport qu'il a rédigé sur cette question.

Les Douze estiment que le voeu exprimé par de nombreux Etats à la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale de convertir progressivement leurs ressources militaires en projets civils peut favoriser la cause de la paix.

Nous prenons note également des progrès accomplis dans les programmes de recherche et d'étude encouragés par les Nations Unies sur les questions des transferts internationaux d'armements et le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la vérification et des armements nucléaires. Nous cherchons, notamment dans le contexte international actuel, une occasion d'accroître le rôle des Nations Unies dans ce domaine, et nous nous félicitons de certaines initiatives telles que la réunion tenue récemment à Katmandou sur le rôle de renforcement de la confiance joué par les mesures propres à accroître la confiance et la sécurité qui visent à encourager la prise de conscience régionale des objectifs de désarmement.

En même temps, des activités utiles ont été menées par l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) au cours de ses 10 premières années d'existence. Nous sommes certains que, grâce à la contribution

M. Negrotto Cambiasso (Italie)

positive de cette institution en matière de désarmement, la prise de conscience internationale à propos des questions de désarmement ira croissant.

Je terminerai en réaffirmant l'engagement pris par la Communauté européenne et ses Etats membres de vous donner, Monsieur le Président, leur plein appui au cours des débats de cette commission. Comme par le passé, les Douze sont disposés à jouer un rôle actif et constructif et à n'épargner aucun effort pour que toutes les délibérations importantes sur le point de commencer soient couronnées de succès.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Italie des aimables paroles qu'il a bien voulu m'adresser ainsi qu'aux membres du Bureau.

Mme THEORIN (Suède) (interprétation de l'anglais) : Tout d'abord, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de cette importante commission. Je suis convaincu que, guidés par votre sagesse, nous arriverons à de bons résultats à la présente session. Je vous promets la pleine coopération de ma délégation.

Sur le mur d'Isaïe, de l'autre côté de l'avenue, en face du Siège des Nations Unies, un passage familier de l'ancien Testament est gravé dans la pierre :

"Et de leurs épées ils feront des socs de charrue et de leurs lances des serpes."

Dans le parc qui longe le fleuve, près du bâtiment de l'Assemblée générale, se dresse une statue qui est l'une des plus connues de New York. Elle montre un homme de grande taille, un forgeron aux larges épaules qui, avec force, transforme une épée en soc de charrue. C'est une image énergique de la vision biblique.

Jamais dans les 45 années d'histoire des Nations Unies il n'a été plus opportun de le rappeler. La guerre froide est terminée. La course aux armements se ralentit. La division de l'Europe d'après-guerre n'existe plus. Au cours des mois récents, l'Europe a connu toute une série d'événements sensationnels, avec pour couronnement l'unification de l'Allemagne, une Allemagne qui a été le miroir de la guerre froide, le foyer de la course aux armements, l'expression même de la division de l'Europe.

La guerre froide est terminée. Le Président Michael Gorbatchev, qui a joué plus que quiconque un rôle important et significatif dans cette évolution, vient de recevoir le prix Nobel de la paix, qu'il a amplement mérité.

Dans quelques semaines, une réunion au sommet d'importance historique se tiendra à Paris pour consacrer la naissance d'un nouvel ordre de sécurité en Europe. Ainsi, il y a de bonnes raisons d'être optimistes, non seulement pour les Européens, mais aussi pour la communauté mondiale dans son ensemble.

D'autre part, au cours des deux derniers mois, la communauté mondiale s'est également trouvée aux prises avec une nouvelle menace grave à la paix et à la sécurité internationales. Ce cas d'agression non provoquée, cette violation flagrante d'une souveraineté nationale a été universellement condamné. La

Mme Theorin (Suède)

détention sans pitié de milliers de civils contre leur volonté est un cas rare de mépris total du droit international et de la décence humaine. Il ne faut pas permettre à cette crise de dégénérer en guerre.

Les Nations Unies sont au centre des efforts actuellement déployés pour trouver une solution à cette crise. Le Conseil de sécurité a fait preuve de beaucoup de fermeté et de détermination en se mettant résolument d'accord sur des sanctions obligatoires contre l'Iraq. Les Nations Unies jouent le rôle qui leur incombe et qu'elles doivent jouer pour assurer la sécurité internationale.

Il y a là une évolution dont mon gouvernement se félicite de tout coeur. C'est une percée quant à l'application du principe fondamental de la sécurité collective. L'Iraq doit immédiatement mettre fin à son occupation illégale, retirer les forces d'invasion et garantir à tous les étrangers leur droit naturel de déplacement.

La menace des armes chimiques est à nouveau en évidence. Des menaces inadmissibles d'emploi des armes chimiques ont été formulées. Les armes chimiques sont des armes de destruction massive. Elles ont une utilité militaire limitée contre des troupes militaires protégées, mais peuvent servir à semer la terreur, causant des souffrances indicibles à la population civile. La possession de telles armes ne justifie pas que l'on s'en vante.

En même temps, il semblerait que de nombreux Etats émanant de groupes différents qui participent à la Conférence du désarmement n'aient pas encore compris à quel point il est urgent de conclure un traité d'interdiction globale des armes chimiques. Le travail au Comité spécial des armes chimiques a également marqué des progrès appréciables à l'égard d'un grand nombre des importantes questions techniques sous examen. Toutefois, nous n'avons toujours pas pu constater de progrès décisif dans les négociations.

Durant les années précédentes, les négociations avaient surtout porté sur des questions techniques de la Convention. Cette année, un effort a été fait pour aborder un certain nombre de questions politiques clefs. Il le faut pour nous amener à arriver à l'étape de la rédaction définitive. Cependant, jusqu'ici, les résultats n'ont pas été encourageants. Dans certains cas, des délégations importantes n'ont pas disposé des instructions pratiques voulues. D'autres ont repris des positions anciennes dont de nombreuses délégations croyaient qu'elles

Mme Theorin (Suède)

avaient été abandonnées depuis longtemps dans les négociations. Certains se sont montrés réticents à parler de problèmes concrets, préférant des querelles de procédure à des négociations de fond.

Pendant plusieurs années, la conclusion d'une convention sur les armes chimiques a paru à notre portée, la plupart des pays reconnaissant que la future convention devait comporter les caractéristiques suivantes : elle devrait être réellement de portée globale; être vérifiable et fondée sur un régime efficace d'inspection sur demande; et elle devrait être non discriminatoire et universelle.

Les inquiétudes que nous ressentons aujourd'hui sont basées sur le fait que des propositions ont été faites ou des positions ont été adoptées qui sont contraires à ces idées de base concernant le caractère global et non discriminatoire de la Convention et l'efficacité de son système de vérification. Ces positions ne doivent pas être maintenues si nous voulons conclure une convention.

Il s'est produit une évolution positive dans les négociations bilatérales soviéto-américaines sur les armes chimiques. La Suède se félicite de l'accord contraignant conclu entre les Etats-Unis et l'Union soviétique tendant à ne pas fabriquer d'armes chimiques et à entamer la destruction du gros de leurs stocks d'armes chimiques avant même la conclusion d'une convention sur les armes chimiques. Nous saluons également leur offre d'aider d'autres Etats à détruire leurs armes chimiques.

Malheureusement, l'accord bilatéral contenait également une proposition à la Conférence du désarmement qui donnerait aux Etats-Unis ou à l'Union soviétique le droit de conserver une petite quantité d'armes chimiques au-delà de la période de destruction fixée. Ceci aurait pour effet de donner aux Etats déclarés possesseurs d'armes chimiques un veto relatif à la mise en oeuvre définitive de la Convention sur les armes chimiques.

C'est là l'une des propositions dont j'ai parlé tout à l'heure qui compromet le progrès vers une interdiction totale et qui a déjà fait se dégrader les négociations à la Conférence du désarmement. La Suède compte que les Etats-Unis et l'Union soviétique, qui ont l'une et l'autre manifesté une certaine souplesse, reverront leurs positions afin que nous puissions procéder en toute confiance vers l'élimination totale de toutes les armes chimiques.

Mme Theorin (Suède)

Il est bien évident qu'une volonté politique doit être mobilisée pour résoudre les questions en suspens et conclure une convention globale. Il faut maintenant faire un effort sérieux. Si les négociations sur les armes chimiques n'aboutissent pas, nous connaissons le danger d'une prolifération et d'un emploi accrus des armes chimiques.

En juillet, le groupe d'experts des Nations Unies chargé d'une étude d'ensemble des armes nucléaires, que j'ai eu l'honneur de présider, a adopté son rapport par consensus. Ma délégation se propose de déposer un projet de résolution afin d'attirer l'attention de l'Assemblée générale sur cette étude. Je crois que cette étude a été la chose à faire au moment voulu. Cette étude sur les armes nucléaires représente la première étude des Nations Unies dans le domaine de la sécurité à être achevée dans l'atmosphère actuelle de coopération entre l'Est et l'Ouest.

Le rapport général fournit des données techniques et des statistiques sur les armes nucléaires existantes. Il explique que les tendances de l'évolution technique des systèmes d'armes nucléaires; il analyse les doctrines et les stratégies portant sur les armes nucléaires; il décrit la mise au point, la production et l'expérimentation des armes nucléaires, de même que l'utilisation de ces armes et les conséquences d'une guerre nucléaire; il évalue les armes nucléaires et la sécurité internationale; il contient des observations sur la limitation des armes nucléaires et le désarmement; il examine la légalité des armes nucléaires; et il esquisse un ensemble de conclusions politiques.

Mme Theorin (Suède)

L'étude s'achève sur une note encourageante. Elle suppose que l'utilisation des forces militaires à des fins de sécurité nationale serait de plus en plus fréquemment complétée par l'application de mesures politiques visant à établir la confiance et une large coopération dans divers domaines, ainsi que par des négociations et un dialogue en vue de renforcer la sécurité pour tous.

J'espère que la mise à jour de l'Etude d'ensemble sur les armes nucléaires, établie par l'Organisation des Nations Unies, deviendra une base pour de nouvelles initiatives de désarmement nucléaire. J'espère qu'en temps voulu elle sera traduite dans des langues autres que les langues officielles de l'ONU, devenant ainsi accessible aux experts et aux profanes du monde entier. J'espère également qu'elle deviendra un texte de référence pour les questions de désarmement nucléaire des années 90.

Il y a trois mois a été achevée l'étude sur le rôle des Nations Unies en matière de vérification. Il est essentiel, et aujourd'hui plus encore, que tous les pays soient encouragés à utiliser les moyens de vérification qui sont aujourd'hui à leur disposition. De l'avis du Gouvernement suédois, les Nations Unies devraient jouer un rôle important dans ce contexte.

C'est pourquoi je note avec une vive satisfaction que le Groupe des experts chargé d'examiner le rôle des Nations Unies en matière de vérification a achevé ses travaux par la présentation d'un rapport de consensus. Le rapport examine et illustre les grandes possibilités des Nations Unies dans ce domaine, et mon gouvernement espère que ce texte sera utilisé pour le plus grand bien de la communauté internationale tout entière. Cela favoriserait une vérification réellement internationale des accords de limitation des armes et de désarmement.

La quatrième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération a pris fin il y a un mois. Le consensus n'a pu se faire sur un document final, quoique l'acceptation de la plupart des éléments fondamentaux du Traité aient été réaffirmées par presque tous les participants. La Suède estime que le Traité sur la non-prolifération est un document d'importance exceptionnelle dans le domaine du désarmement nucléaire. Il faut que toutes les parties le respectent scrupuleusement. Toutes les parties doivent partager la responsabilité de son avenir. Le Gouvernement suédois déplore profondément l'issue de la Conférence d'examen. Mon gouvernement aurait espéré voir se manifester un esprit de

Mme Theorin (Suède)

coopération plus large et une volonté plus ferme de compromis pour promouvoir tant le Traité sur la non-prolifération qu'un traité d'interdiction complète des essais d'armes nucléaires. L'un ne doit pas s'opposer à l'autre. Cette issue a été un signal malheureux en un moment inopportun. C'était une cause qu'il ne fallait pas compromettre. L'antagonisme qui s'est manifesté à la Conférence d'examen a mal servi le Traité.

Par ailleurs, plusieurs événements positifs se sont produits. La Suède a été encouragée de voir se réaliser un accord entre les participants quant à la nécessité de renforcer le régime de non-prolifération. Je pourrais souligner que, plus tard cette année, mon gouvernement se propose de présenter au Parlement une législation nationale tendant à exercer un contrôle sur les exportations de techniques des missiles et certains autres produits susceptibles de servir à des fins de destruction massive. La Conférence d'examen a également enregistré des progrès réels sur un certain nombre de questions importantes, telles que les garanties totales, les assurances de sécurité, l'interdiction des attaques contre des installations nucléaires et les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. L'issue de la Conférence d'examen nous a empêchés de consigner ces progrès dans un document officiel, y compris le progrès limité, mais non négligeable, sur la question d'une interdiction des essais d'armes nucléaires.

L'issue de la Conférence d'examen montre plus clairement la nécessité d'arriver à des résultats substantiels en matière de désarmement nucléaire avant la prochaine Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération, qui se tiendra en 1995, et au cours de laquelle sera arrêtée la durée de reconduction du Traité. Les jours de la première période d'application du Traité sont comptés comme les grains dans un sablier. Le Traité de non-prolifération est en vigueur jusqu'à 1995, année où doit être prise une décision sur sa prolongation. Le problème qui se pose à nous aujourd'hui est d'obtenir une prolongation importante. Nous ne pouvons pas nous permettre qu'après 1995 soit compromis l'avenir du Traité sur la non-prolifération comme le sable qui s'écoule dans un sablier.

Le gel prolongé des négociations sur l'interdiction des essais d'armes nucléaires pourrait saper l'autorité du Traité. En outre, l'affaiblissement du Traité pourrait empêcher de nouveaux progrès vers un traité d'interdiction complète des essais. Ce cercle vicieux n'est pas inévitable. On peut considérer comme

Mme Theorin (Suède)

encourageant pour le moment qu'après sept années d'impasse, la Conférence du désarmement ait rétabli en juillet le Comité spécial sur l'interdiction des essais nucléaires. Cela n'était certainement pas suffisant. Je ne comprends pas pourquoi il n'y a pas eu de consensus automatique pour poursuivre immédiatement à la prochaine session de la Commission. A la prochaine session de la Conférence du désarmement, il est essentiel que le Comité spécial, avec la participation active des Etats dotés d'armes nucléaires, engage des négociations sur la question. C'est là un engagement inscrit tant dans le Traité d'interdiction partielle de 1963 que dans le Traité de 1970 sur la non-prolifération.

Les sept années durant lesquelles la Conférence du désarmement n'a pas examiné cette question ont fait naître un sentiment légitime de frustration qui, à son tour, a donné lieu à la convocation en janvier prochain d'une conférence d'amendement du Traité d'interdiction partielle des essais d'armes nucléaires.

Pour un certain nombre de raisons, la Suède estime que la Conférence est l'organe approprié pour négocier un traité d'interdiction complète. Néanmoins, c'est dans un esprit constructif que la Suède participera à la conférence d'amendement.

Pendant bien des années, le Gouvernement suédois a cherché systématiquement à améliorer l'information et à accroître la franchise en ce qui concerne les questions militaires.

L'Assemblée générale, par la résolution sur les informations militaires objectives qui a été adoptée à une majorité écrasante, a exprimé la conviction que l'adoption de mesures servant la franchise et la transparence contribuerait à éviter, s'agissant du potentiel militaire et des intentions d'autrui, des erreurs d'appréciation.

En outre, l'Assemblée générale, par cette résolution, a exprimé la conviction que des informations équilibrées et objectives sur toutes les questions militaires, touchant en particulier les Etats dotés d'armes nucléaires et les autres Etats militairement importants, contribueraient à instaurer la confiance entre les Etats.

Ma délégation a noté avec satisfaction que les cinq Etats dotés d'armes nucléaires avaient voté pour cette résolution. Ainsi, les cinq Etats nucléaires semblent avoir reconnu l'importance de la franchise et de la transparence dans toutes les activités militaires, qu'elles soient terrestres, aériennes ou navales.

Mme Theorin (Suède)

De l'avis du Gouvernement suédois, il faut manifester une franchise et une transparence plus grandes dans les activités militaires navales. En particulier, la Suède estime que le secret entourant le déploiement d'armes nucléaires tactiques en mer est incompatible avec le soutien exprimé en faveur des mesures de confiance.

Le maintien sélectif d'un sanctuaire secret dans un domaine des activités militaires peut compromettre la crédibilité des revendications légitimes de franchise dans d'autres domaines militaires.

Les Etats dotés d'armes nucléaires transportent des armes nucléaires sur le territoire de pays étrangers, invoquant un droit de passage innocent, sans donner avis de la présence de ces armes à bord. Ce genre de présence n'est pas innocente de l'avis du grand public, et la demande de renseignements dignes de foi est légitime. La pratique adoptée par les Etats dotés d'armes nucléaires selon laquelle ils ne confirment ni ne démentent la présence ou l'absence d'armes nucléaires à bord ne favorise pas l'instauration de la confiance. Au contraire, elle suscite les appréhensions des populations dans le monde entier. Mon gouvernement engage donc ces Etats à abandonner leur principe d'avant-glasnost qui consiste à ne rien confirmer ou démentir. Au moins une arme nucléaire sur quatre est estimée être réservée à un déploiement maritime.

Tandis que le désarmement classique dans les principales alliances militaires gagne du terrain; tandis que les négociations sur des réductions considérables des armes nucléaires stratégiques touchent à leur fin; tandis que les deux tiers des missiles nucléaires de portée intermédiaire lancées à partir du sol que possèdent les deux principaux Etats dotés d'armes nucléaires ont en fait été éliminés, les délibérations sur les forces navales ont été essentiellement limitées aux armes nucléaires stratégiques.

Mme Theorin (Suède)

Il est de plus en plus largement reconnu au sein de la communauté internationale qu'il y a longtemps que tous les armements nucléaires navals auraient dû faire l'objet de sérieuses négociations. Les armes nucléaires stratégiques embarquées font l'objet de négociations bilatérales entre les Etats-Unis et l'Union soviétique. Toutefois, la question des armes nucléaires à portée intermédiaire et à plus courte portée embarquées et destinées à frapper des objectifs situés en mer ou sur terre n'a toujours pas été dûment traitée dans les négociations de désarmement.

Mon gouvernement est particulièrement préoccupé par le déploiement considérable de missiles de croisière porteurs d'armes nucléaires de plus en plus perfectionnés basés en mer. La Suède regrette le plafond élevé du nombre de missiles autorisé qui a été fixé dans l'accord conclu entre les Etats-Unis et l'Union soviétique en vue de la limitation de ces missiles.

Les armes nucléaires destinées à frapper des objectifs situés en mer menacent d'abaisser le seuil nucléaire et ont par conséquent des incidences sur la sécurité internationale tout entière. La Suède s'est félicitée des retraits unilatéraux d'armes nucléaires tactiques déployées en mer qui ont déjà été réalisés et se féliciterait qu'il y ait d'autres retraits de même nature. Le but final, toutefois, doit être la dénucléarisation complète de toutes les forces navales. Un pas important dans cette direction consisterait à interdire toutes les armes nucléaires à bord de tous les navires de guerre autres que ceux qui en sont exemptés expressément aux termes d'un accord. La Suède présentera à la présente session de l'Assemblée générale une proposition de négociations sur l'interdiction des armes nucléaires non stratégiques en mer.

Etant donné l'atmosphère actuelle de coopération Est-Ouest et les perspectives nettement meilleures de réductions importantes des armes et des forces armées, nous avons lieu d'espérer que les "dividendes de la paix" se matérialiseront. Des ressources tant humaines que matérielles seront ainsi libérées, créant de grandes possibilités de satisfaire des besoins non militaires.

Des milliers d'hommes de science et de techniciens éminents, des milliers de travailleurs hautement qualifiés travaillant à la production militaire réorienteront bientôt leur créativité au profit du secteur civil de la société. A nous de savoir utiliser leurs talents pour le bien de la société. Je suis convaincue qu'ils sont appelés à jouer un rôle vital dans l'effort visant à préserver l'avenir de notre seule et unique Terre à l'avantage de tous.

Mme Theorin (Suède)

La détérioration de l'environnement global menace désormais la survie de l'humanité. Les peuples du monde entier se rendent compte de plus en plus de la menace redoutable que cette évolution représente pour leur sécurité. L'élaboration d'un plan d'action efficace englobant des stratégies aux niveaux national, régional et global en vue d'arrêter et d'inverser la détérioration de l'environnement s'impose.

Les politiques économiques et les stratégies d'investissement doivent être réorientées afin de garantir un développement durable. Les techniques afférentes à une production écologiquement bénéfique ont certainement un rôle central à jouer dans ce processus. Ce sont les techniques de l'avenir. Ceux qui, aujourd'hui, investissent dans ces techniques seront les gagnants économiques de demain. Les nouvelles techniques de production plus propre sont également d'importance vitale pour les pays en développement, qui devraient avoir accès à ces techniques à des conditions favorables. C'est l'une des questions principales inscrites à l'ordre du jour de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement prévue pour 1992.

Le désarmement aura pour effet de réduire les marchés des sociétés qui travaillent à la production militaire. Ces sociétés devraient songer à réorienter leur production vers des objectifs plus profitables à long terme. Les possibilités de se concentrer sur des techniques écologiquement sûres et saines sont considérables. Elles devront cependant être étudiées pour décider de la marche à suivre dans la pratique. L'Organisation des Nations Unies devrait par conséquent examiner sérieusement les moyens économiquement avantageux de réorienter les investissements consacrés à la production militaire au profit de techniques écologiquement saines. Pareille étude serait d'une grande utilité pour la Conférence de 1992 sur l'environnement et le développement qui doit avoir lieu au Brésil. Ma délégation propose que l'Assemblée générale étudie la manière la plus efficace d'entreprendre ce genre d'étude.

La difficulté qui se présente à nous est triple, puisqu'il nous faut assurer un désarmement durable, un développement durable et un environnement durable. Voilà pourquoi nous transformerons nos épées en socs de charrue et nos lances en serpes.

M. SARDENBERG (Brésil) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, ma délégation tient à vous féliciter de votre élection à la présidence de la Première Commission. Je suis certain que nous profiterons tous de votre

M. Sardenberg (Brésil)

direction experte et avisée. Je voudrais aussi saluer les autres membres élus du Bureau de la Commission qui vous assisteront dans votre tâche. Qu'il me soit également permis d'exprimer la gratitude de ma délégation à l'Ambassadeur Taillardat ainsi qu'aux autres membres du Bureau de la Commission à sa session de l'année dernière pour la manière productive dont ils ont travaillé durant la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale.

Je m'abstiendrai d'épiloguer sur le point de vue selon lequel le monde vient d'entrer dans une ère nouvelle, riche d'espoirs de voir s'instaurer un ordre international de paix et de coopération. Mais la présence parmi nous des représentants d'une Namibie indépendante et d'une Allemagne unifiée, de même que les vues exprimées par un grand nombre d'Etats Membres, dont le Brésil, lors du débat général à l'Assemblée, attestent certainement d'une transformation profonde dans les schémas des relations internationales.

La nouvelle atmosphère politique a eu un effet particulier et important sur l'idée du désarmement, qui préoccupe au premier chef la Commission. A leur rencontre au sommet de juin dernier, les Présidents George Bush et Mikhaïl Gorbatchev sont parvenus à d'importants accords dans les domaines nucléaire, chimique et classique, qui semblent indiquer une approche nouvelle de la sécurité internationale, approche attendue depuis longtemps et qui marque le passage de l'équilibre de la terreur à ce que l'on a appelé l'équilibre des intérêts.

Ma délégation se félicite des progrès réalisés par les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique dans leurs négociations bilatérales, notamment l'accord concernant la conclusion d'un traité sur la réduction des armements stratégiques offensifs (START) et le lancement de négociations START II qui, nous l'espérons aboutiront à une réduction de l'effrayante capacité de ces deux pays de se détruire l'un l'autre et le monde avec.

En Europe, région qui a subi les transformations les plus spectaculaires, un nouvel élan a été donné à la prompt conclusion d'un traité sur la réduction des forces classiques en Europe, qui devrait avoir des effets positifs sur les relations entre les deux principales alliances militaires. Les changements intervenus en Europe sont également de bon augure pour le processus entrepris dans le cadre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) et pour la consolidation de nouvelles relations européennes fondées sur la confiance

M. Sardenberg (Brésil)

et la coopération. Le désarmement dans la région, théâtre de la plus forte concentration d'armements, semble désormais appartenir au domaine du possible.

Tout en applaudissant à l'évolution positive des négociations bilatérales, je suis néanmoins obligé de faire remarquer, comme le Président Fernando Collor l'a souligné dans son intervention au début du débat général à l'Assemblée, que

"Les efforts de désarmement en sont encore à leurs balbutiements et, à cet égard, l'action diplomatique n'a jamais été aussi éloignée des instances multilatérales." (A/45/PV.4, p. 16)

Bien que le désarmement nucléaire reste la responsabilité première des Etats dotés d'armes nucléaires, il n'en reste pas moins un objet de préoccupation légitime pour la communauté internationale tout entière en raison de son incidence sur la sécurité mondiale - c'est-à-dire la sécurité de tous les pays sans exception. Tout en louant et en appuyant le nouvel engagement des deux superpuissances et de leurs alliances militaires à adopter des mesures conduisant à un ralentissement et à l'arrêt de la course aux armes nucléaires et à prendre des mesures effectives et irréversibles de désarmement nucléaire, la communauté internationale dans son ensemble devrait s'employer plus activement à l'élimination de la menace de guerre nucléaire.

L'URSS et les Etats-Unis ont déclaré leur intention de renforcer le multilatéralisme et l'Organisation des Nations Unies. Compte tenu de leur appel en faveur d'une nouvelle approche de la sécurité internationale, avec l'entière participation de la communauté internationale, il y a lieu d'espérer que les négociations de désarmement ne resteront pas la chasse gardée d'une poignée de pays qui possèdent les plus importants arsenaux d'armes nucléaires et autres. Sur une question aussi critique, la communauté internationale tout entière peut et doit avoir son mot à dire.

Nous devrions nous efforcer ensemble de donner un sens nouveau et plus large aux efforts multilatéraux de désarmement, surtout au sein des organes de désarmement des Nations Unies : la Conférence du désarmement, leur seul organe de négociations, la Commission du désarmement et cette Commission.

M. Sardenberg (Brésil)

Le renforcement des zones exemptes d'armes nucléaires et des zones de paix existantes, ainsi que l'encouragement à la création de nouvelles zones, constituent l'une des contributions que nous pouvons faire à cette fin. Le Brésil, qui a signé et ratifié le Traité de Tlatelolco et qui est un Etat membre de la zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud, est convaincu du rôle important que ces zones peuvent jouer dans la dénucléarisation et la réduction des tensions à travers le monde.

Néanmoins, la création de zones exemptes d'armes nucléaires et de zones de paix, qui contribuent de façon marquante au processus de prévention de la prolifération des armes nucléaires sous tous ses aspects, suscite une certaine opposition. Par exemple, dans le Traité de Tlatelolco - dont le Brésil a strictement respecté les dispositions avant même sa pleine entrée en vigueur -, les pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont pris l'engagement de réaliser l'objectif concernant l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins exclusivement pacifiques et ont décidé d'interdire l'acquisition ou la mise en place d'armes nucléaires dans la zone définie par le Traité. Ces nations ont accepté aussi un système de vérification destiné à assurer le respect de leurs obligations. Alors que s'approche le jour où le Traité entrera en vigueur dans la zone tout entière, les pays de la zone estiment qu'il est nécessaire de veiller à ce que les puissances nucléaires respectent les obligations qui leur incombent à l'égard des parties d'Amérique latine et des Caraïbes.

Une autre mesure de grande importance est la cessation de toutes les explosions nucléaires à tout jamais. C'est une question à laquelle le Brésil accorde la priorité la plus élevée. A ce propos, je voudrais rappeler ce qu'a dit le Président Collor lors du débat général :

"Le Brésil rejette aujourd'hui l'idée de toute expérience qui pourrait porter sur des explosions nucléaires, même à des fins pacifiques. Nous sommes persuadés que d'autres nations envisageront la possibilité de suivre notre exemple." (A/45/PV.4, p. 13)

En renonçant à son droit de mettre au point et d'utiliser des dispositifs explosifs nucléaires à des fins pacifiques, mesure prise conformément au droit international, en particulier à l'article 18 du Traité de Tlatelolco, le Brésil s'associe pleinement aux efforts de la communauté internationale en vue d'interdire toutes les explosions nucléaires, que ce soit à des fins militaires ou pacifiques.

M. Sardenberg (Brésil)

Cet objectif devrait être poursuivi par le biais de négociations à la Conférence du désarmement et à la Conférence d'amendement au Traité de Moscou, dans le but de parvenir à un traité interdisant efficacement tous les essais nucléaires de la part de tous les Etats dans tous les milieux.

Voilà pourquoi nous promettons notre soutien aux pays qui ont pris l'initiative louable de convoquer la Conférence d'amendement. Nous sommes prêts à travailler en étroite collaboration avec eux pour assurer le succès de cette conférence, de manière à garantir le respect des obligations librement assumées en vertu du Traité d'interdiction partielle et d'autres instruments internationaux.

Nous avons pris une part active au sein du Comité spécial créé cette année à la Conférence du désarmement. L'objectif de ses travaux visait à aboutir à des négociations concrètes et urgentes en vue d'une interdiction complète des essais. Avec un grand nombre de délégations, nous préconisons le rétablissement de ce Comité spécial au début de la session de 1991 pour poursuivre cet objectif, et nous sommes prêts à continuer d'y participer activement.

Nous sommes heureux de la déclaration du Ministre des affaires étrangères, Edouard Chevardnadze, de l'Union soviétique, dans laquelle il a dit que :

"Les essais nucléaires doivent être arrêtés de toute urgence. Nous avons une chance de survie si les essais sont arrêtés; autrement le monde disparaîtra."

(A/45/PV.6, p. 53)

Nous demandons instamment à tous les Etats de faire preuve de la même volonté et de se joindre à la majorité de la communauté internationale pour parvenir dans les meilleurs délais à un traité d'interdiction complète des essais.

La décision souveraine du Brésil de renoncer à son droit légitime de mettre au point et d'utiliser des dispositifs explosifs nucléaires à des fins pacifiques ne signifie pas qu'il ait renoncé à son droit à un plein développement économique ou qu'il ait renoncé à jamais à des options technologiques, scientifiques et industrielles indispensables au développement social et économique. Nous continuons à croire que Tlatelolco est le moyen s'assurer la non-prolifération des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes.

A ce propos, j'attire l'attention de la Commission sur le document A/45/586 qui contient une déclaration commune de l'Argentine et du Brésil, en leur qualité d'observateurs à la quatrième Conférence des Parties chargées d'examiner le Traité de non-prolifération. La coopération entre l'Argentine et le Brésil dans tous les

M. Sardenberg (Brésil)

domaines, surtout dans celui des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, prouve notre attachement aux principes de la non-prolifération des armes nucléaires sous tous ses aspects. Dans ce contexte, nous avons déclaré que :

"Le Brésil et l'Argentine continuent d'être profondément attachés au principe établi par la communauté internationale dans la résolution 2028 (XX) de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui énonce les principes fondamentaux d'un traité multilatéral destiné à prévenir la prolifération des armes nucléaires. En conséquence, l'Argentine et le Brésil respectent la lettre et l'esprit du Traité de Tlatelolco. L'application intégrale de ce Traité fait actuellement l'objet d'un échange actif et intensif de vues entre les parties intéressées." (A/45/586, p. 2 et 3)

Dans nos efforts pour éliminer le fléau de la guerre nucléaire, d'autres mesures urgentes devraient également être examinées sans retard. J'en énumérerai quelques-unes, qui se passent d'explication : le gel de la production des armes nucléaires, de leurs vecteurs et des matières fissiles à des fins militaires; l'interdiction totale de l'utilisation des armes nucléaires et, en attendant sa réalisation, un engagement juridiquement contraignant, sans réserve, de la part des puissances nucléaires de ne pas utiliser ni menacer d'utiliser des armes nucléaires contre des pays qui n'en possèdent pas et, enfin, un arrangement efficace pour prévenir la guerre nucléaire.

Pendant plusieurs années ces mesures ont été débattues dans des instances de désarmement sans résultats appréciables. L'absence de résultat n'est pas dû au manque de pertinence de ces mesures mais à des facteurs différents qui, nous dit-on, ont été supplantés par les événements. Voilà pourquoi ces mesures restent des apports valables de la communauté internationale vers l'élimination totale des armes nucléaires, à un moment où, pour reprendre les paroles du Secrétaire général dans l'introduction à son rapport à l'Assemblée générale,

"la création d'un climat moral et politique qui stigmatise ces armes et en exclut l'utilisation ne relève plus du domaine de l'utopie."

(A/45/1, p. 20)

Les événements internationaux récents ont accru le sentiment actuel d'urgence à conclure une interdiction universelle et non discriminatoire des armes chimiques, mesure qui fait actuellement l'objet d'un examen actif à la Conférence du désarmement. Nous avons examiné avec intérêt, mais avec certaines réserves quant à

M. Sardenberg (Brésil)

la question du maintien d'un arsenal dissuasif, l'accord réalisé au sommet de juin entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur l'élimination et la non-fabrication d'armes chimiques. Nous saluons la promesse que ces deux Etats ont renouvelée de rechercher la conclusion d'une convention - promesse confirmée par le Président Bush et le Ministre des affaires étrangères Chevardnadze au débat général de l'Assemblée générale.

Le Brésil, pays qui n'a pas l'intention de se doter d'armes chimiques, a pris une part active dans les négociations à la Conférence du désarmement et est prêt à appuyer une convention sur les armes chimiques non discriminatoires qui interdit le développement, la fabrication, le stockage et l'utilisation de ces armes par tous les Etats et exige leur destruction, mais qui n'entrave pas indûment une industrie chimique légitime.

Nous sommes donc prêts à appuyer toute initiative propre à contribuer à la conclusion rapide des négociations de Genève. Après de longues années de négociations et les Conférences de Paris et de Canberra, et compte tenu de la volonté déclarée de plusieurs Etats de conclure la convention sur les armes chimiques, l'heure n'a jamais été plus propice à la finalisation de cette convention en 1991. Si la volonté politique existe vraiment, comme il a été déclaré, cet objectif est assurément à notre portée. Adoptons donc à la présente session de l'Assemblée générale, une décision nette quant au calendrier de l'achèvement des négociations et de l'ouverture de la Convention à la signature.

Je tiens, cependant, à souligner un point. Si nous voulons faire en sorte que la Convention soit valide et acceptable universellement, nous devons nous engager à lui donner un caractère universel et non discriminatoire. Au moment de son entrée en vigueur, tous les Etats devraient détruire leurs armes chimiques, et interdire, une fois pour toutes, qu'elles soient utilisées comme instrument de guerre.

Dans une déclaration à ce sujet, le Groupe des 21 de la Conférence du désarmement a souligné que les révisions avancées par les Etats-Unis et l'Union soviétique

"auront des effets négatifs, entre autres, parce qu'elles imposent des conditions et retardent la décision quant à l'élimination totale des armes chimiques, donnent des droits aux Etats sur la base de la possession des armes chimiques et créent une situation d'incertitude juridique quant au champ et l'application de la Convention multilatérale."

M. Sardenberg (Brésil)

Le Brésil partage l'opinion selon laquelle

"la destruction totale de toutes les armes chimiques et des possibilités de production des armes chimiques devraient être inconditionnelles et décidées dès la conclusion de la convention, comme le prévoit d'ores et déjà le projet de convention actuel."

M. Sardenberg (Brésil)

Cinq ans après sa création à la Commission du désarmement, le Comité spécial qui s'occupe de la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique n'a toujours pas été en mesure d'entamer des négociations valables, en dépit de l'intérêt légitime de toutes les nations à ce que l'espace extra-atmosphérique, patrimoine de l'humanité, soit utilisé uniquement à des fins pacifiques, contribuant ainsi à accroître la coopération internationale dans les activités relatives à l'espace.

Une préoccupation grandissante quant aux activités contraires aux objectifs et à l'esprit du Traité sur l'espace extra-atmosphérique et aux obligations qui en découlent, d'une part, et la nécessité de favoriser la coopération relative aux applications et aux techniques spatiales, de l'autre, soulignent la nécessité d'entamer des négociations dignes de ce nom. L'examen de la question de la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique par la Commission du désarmement et l'étude de la question relative aux moyens de maintenir l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique sont clairement liées entre elles et complémentaires.

La Commission du désarmement devrait pouvoir entamer des négociations afin d'étendre le champ du Traité existant sur l'espace extra-atmosphérique conformément à son objectif principal, à savoir l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique exclusivement à des fins pacifiques et dans l'intérêt de l'humanité. A cet égard, nous saluons les propositions récentes concernant des points concrets que devrait examiner la Commission du désarmement, notamment dans le domaine des mesures d'instauration de la confiance dans l'espace. Etant donné la pertinence des applications et des techniques de l'espace vis-à-vis du développement socio-économique, la Commission des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique devrait également pouvoir examiner quant au fond les nombreuses questions relevant de sa compétence pour ce qui est de l'utilisation de l'espace dans l'intérêt de l'humanité, y compris ces questions qui pourraient faire l'objet d'un examen à la Commission du désarmement.

L'importance du caractère universel et non discriminatoire de la Convention relative aux armes chimiques et des problèmes liés aux questions de l'espace extra-atmosphérique me mène à soulever un autre point, plus général mais non moins important, relatif aux négociations dans le domaine du désarmement. Pour les

M. Sardenberg (Brésil)

nations en développement, de même que pour les pays industriellement avancés, l'accès à toute la gamme des avantages scientifiques et techniques est maintenant une question cruciale. Nous devrions donc éviter toute mesure qui pourrait maintenir un état de dépendance technique et qui empêcherait la fragmentation du monde en blocs techniques fermés. Pour reprendre les mots prononcés par le Président Collor à l'Assemblée générale :

"Sachant que l'accès aux techniques ainsi que la mise au point et l'utilisation de ces techniques est le nouveau modèle économique à suivre, le Brésil ne peut que se déclarer très préoccupé par les obstacles au libre échange qui subsistent dans un domaine aussi décisif." (A/45/PV.4, p. 22)

En contradiction avec le besoin d'accélérer la coopération dans les domaines scientifique et technique, surtout dans l'intérêt des pays en développement, nous avons assisté à un nouvel effort en vue de recourir à des concepts discriminatoires de non-prolifération des techniques de pointe, tout en approuvant leur utilisation pacifique ou militaire par quelques Etats. De telles politiques ont pour résultat net d'empêcher la diffusion des connaissances scientifiques et techniques, qui présentent tant d'importance pour les efforts de développement des pays en développement. Le Brésil n'est pas en mesure d'accepter l'idée, défendue avec force par certains pays techniquement avancés, selon laquelle les techniques pacifiques ne sauraient être distinguées intrinsèquement de leurs applications militaires. Nous ne saurions non plus accepter son corollaire selon lequel toutes connaissances "délicates", c'est-à-dire, normalement, les techniques les plus avancées, doivent demeurer dans la main sûre de ceux qui les possèdent déjà pour le bien de tous, semble-t-il.

Comme dans le cas de la Convention relative aux armes chimiques, c'est par des négociations portant sur des mécanismes universels et non discriminatoires que l'on évitera le plus sûrement la prolifération de toutes les techniques militaires. De tels mécanismes pourraient garantir, en même temps, l'objectif visant à contrôler les utilisations militaires de toutes les techniques, quelles qu'elles soient, sans entraver le mouvement des connaissances scientifiques et techniques à des fins pacifiques. Je ne pourrais rien ajouter à l'introduction au rapport du Secrétaire général concernant la question de la course qualitative aux armements. Il suggère en effet :

M. Sardenberg (Brésil)

"Que la communauté internationale s'efforce de clarifier les questions importantes qui se posent à cet égard et mette au point des directives précises et équitables qui soient acceptables par tous. On réduirait ainsi de beaucoup l'inquiétude suscitée dans nombre de pays par l'actuelle politique d'offre des exportateurs de techniques." (A/45/L, p.+21)

Le Brésil, pour sa part, est prêt à suivre ce conseil.

Encore que le désarmement nucléaire reste la préoccupation majeure de la plus grande partie de la communauté internationale, les armes classiques bénéficient d'une attention de plus en plus grande. Venant d'une région qui présente les niveaux les plus faibles de dépenses militaires et une longue tradition de relations pacifiques, fondées sur la confiance mutuelle et de fermes liens de coopération, le Brésil voit avec préoccupation s'accumuler d'énormes arsenaux. Ces arsenaux ont un effet déstabilisateur, surtout dans les régions où la tension est élevée et où existe un véritable conflit.

Cette organisation a déjà énoncé une série de principes, notamment au paragraphe 22 du Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement, quant à la réduction équilibrée des forces armées et des armements classiques. Plus récemment, au cours de la session de cette année, la Commission du désarmement des Nations Unies a adopté par consensus un document traitant du "désarmement classique". Une étude relative aux transferts internationaux d'armes est en cours d'élaboration au sein d'un groupe d'experts gouvernementaux.

Tous ces efforts devraient constituer la base judicieuse des activités futures portant sur la question. Ma délégation est prête à oeuvrer en vue d'élaborer des directives claires sur les questions liées à la réduction des forces armées et des armes classiques, en même temps que des négociations portant sur le désarmement nucléaire, assorti de mesures équilibrées de désarmement classique, fondées sur le principe de la sécurité intacte des Etats intéressés.

Nous avons étudié avec intérêt les propositions présentées par certaines délégations et reprises dans le rapport du Secrétaire général sur la question d'un registre international de transferts d'armes. Nous partageons l'idée que la transparence contribuerait certainement aux efforts de désarmement et nous envisageons avec intérêt d'examiner les conclusions de l'étude actuellement en cours, qui pourrait être complétée par une étude de la question vue sous l'angle de la production des armements. En traitant la question des transferts, il convient

M. Sardenberg (Brésil)

de faire une nette distinction entre les transferts d'armes licites, illicites ou occultes, les premiers étant une question de désarmement, tandis que les transferts illicites sont une activité illégale dont il faudrait s'occuper en conséquence.

Après de nombreuses sessions décevantes, avec de piètres résultats, la Commission du désarmement a pu s'entendre, cette année, sous la conduite experte de l'Ambassadeur Sutresna d'Indonésie, sur des recommandations portant sur quatre points de son ordre du jour : la capacité nucléaire de l'Afrique du Sud, le rôle des Nations Unies dans le domaine du désarmement, le désarmement classique et le texte du projet de résolution faisant des années 90 la troisième Décennie du désarmement. Nous avons aussi adopté des recommandations sur la question traitant des armements et du désarmement naval, malheureusement en l'absence d'une délégation. On a commencé également l'examen de la question traitant de l'information objective dans le domaine militaire. L'issue favorable de la session souligne le fait que l'efficacité ne dépend pas de la procédure mais découle plutôt de la volonté politique de parvenir à des résultats concrets.

Ces résultats féconds devraient affermir notre volonté d'élargir le rôle de la Commission du désarmement des Nations Unies en tant qu'organe délibérant du désarmement, en donnant entière application au plan de réformes que nous avons adopté, qui nous a permis de conclure notre examen de ces questions et qui ouvre de nouvelles perspectives d'activités futures à la Commission.

Nous sommes en faveur de l'adoption, à la présente session de l'Assemblée générale, d'une résolution qui recommanderait un ordre du jour pratique pour la session de la Commission du désarmement de l'an prochain. En adoptant notre ordre du jour pratique bien avant la session de fond de 1991 de la Commission, nous donnerions aux délégations le temps voulu pour bien se préparer et pour faire convenablement le travail de base indispensable. Des consultations ont déjà eu lieu pour étudier la composition de l'ordre du jour, et nous sommes saisis de nombreuses propositions. Ma délégation a déjà souligné les critères qui devraient guider la composition de notre ordre du jour pratique et qui devraient être vus comme un tout et négociés en tant que tels. Le résultat final devrait être un ordre du jour équilibré, dans lequel les divers intérêts et positions devraient intervenir lors du choix des quatre points. Je suis persuadé que nous pourrions obtenir un ordre du jour pratique, satisfaisant et équilibré avant la fin de la présente session.

M. Sardenberg (Brésil)

Dans le projet de déclaration relatif à la troisième Décennie du désarmement, adopté par consensus par la Commission du désarmement des Nations Unies, nous avons reconnu la corrélation profonde des questions relatives au désarmement, au développement social et économique et à la protection de l'environnement. Les dépenses militaires du monde forment un contraste tragique avec la misère et la pauvreté qui touchent la majorité de l'humanité, nourrissant le cercle vicieux pauvreté-dégradation de l'environnement-pauvreté.

M. Sardenberg (Brésil)

Le Document final de la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement devrait servir de mise en garde à la communauté internationale et l'inciter à prendre des mesures immédiates de désarmement et à consacrer les ressources ainsi dégagées aux tâches urgentes en matière de développement et de protection de l'environnement.

De plus, comme l'attestent de nombreux documents, dont le rapport Brundtland, la communauté internationale a reconnu que la simple existence d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive de même que le risque de leur utilisation représentent les plus grands dangers pour l'environnement mondial, car ces armes pourraient non seulement détruire la vie, mais aussi rendre de grandes parties de notre écosystème inhabitables ou stériles pendant des décennies ou même des siècles.

Les préoccupations exprimées pour que l'environnement soit protégé des effets de la course aux armements se reflètent déjà dans le Traité sur l'Antarctique, le Traité sur le fond des mers, le Traité sur l'espace extra-atmosphérique et le Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires et témoignent des efforts accomplis pour préserver ces milieux naturels de la menace de destruction. En outre, de nombreuses études ont été publiées par l'ONU sur ce sujet et sur des questions connexes.

Il est grand temps que les Nations Unies tiennent compte, de façon plus systématique et à titre de contribution à la réflexion internationale sur la question des liens indéniables entre le désarmement, le développement et la protection de l'environnement mondial. Sans écarter les autres façons possibles d'aborder cette question, nous sommes convaincus que la Commission du désarmement, en tant qu'instance délibérante de désarmement, peut apporter une contribution importante à cet égard dans le cadre des préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de 1992.

Qu'il me soit permis de revenir sur une question que j'ai soulevée dans un contexte différent au début de ma déclaration. Comme les années précédentes, nous sommes saisis de la question de la rationalisation des travaux de la Première Commission. La tâche revêt davantage d'importance du fait qu'on prend de plus en plus conscience qu'il ne faut pas laisser passer l'occasion de faire progresser les efforts de désarmement multilatéral en cette époque de changements dans les

M. Sardenberg (Brésil)

relations internationales. Un ordre du jour surchargé, qui s'assortit d'un grand nombre de questions marginales et de plusieurs résolutions sur les mêmes questions qui donnent parfois lieu à des recommandations contradictoires, et le manque d'efforts réels et sincères pour effacer les divergences sont des problèmes fondamentaux que nous devons régler.

Ma délégation est disposée à examiner des propositions pratiques et constructives qui contribueraient à la solution de ces problèmes inscrit de longue date à l'ordre du jour de cette commission. Nous devons toutefois reconnaître que, comme cela a certainement été le cas pour la Commission du désarmement, aucune restructuration organisationnelle, aucune remise à neuf des rouages ne peut se substituer à une bonne foi réelle et à une véritable détermination pour régler collectivement les questions de désarmement.

Je terminerai en rappelant une déclaration de l'Ambassadeur Marcos de Azambuja, actuellement Secrétaire général à la politique extérieure du Brésil. L'an dernier, lors du débat général sur les questions de désarmement, l'Ambassadeur de Azambuja a dit ce qui suit :

"Nous sommes soulagés de voir l'amorce d'une nouvelle ère de dialogue, de transparence, de détente et de démobilisation de la puissance militaire. Espérons que cette tendance est profondément enracinée, permanente, à l'encontre de notre pessimisme invétéré, bien naturel après tant de déceptions. Espérons que cette nouvelle ère de paix où les ennemis d'hier se rapprochent ne sera pas édiflée aux dépens du monde en développement et que le nouvel ordre n'oubliera pas ses responsabilités à l'égard de ceux qui ont vécu les années de la guerre froide et en ont été ou les spectateurs directs, ou les rôles secondaires, ou les victimes." (A/C.1/44/PV.6, p. 44/45)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole à M. Yasuchi Akashi, Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement.

M. AKASHI (Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement) (interprétation de l'anglais) : Permettez-moi d'abord, Monsieur le Président, d'exprimer ma grande satisfaction personnelle à l'égard de votre élection bien méritée à ce poste important et de vous assurer de l'entière coopération du Département des affaires de désarmement. Je félicite aussi chaleureusement vos trois collègues, - les deux Vice-Présidents et le Rapporteur.

M. Akashi

Vous me permettrez aussi de dire que nous nous réjouissons profondément de l'annonce faite ce matin, à Oslo, de l'attribution du Prix Nobel de la paix à M. Mikhaïl Gorbatchev, Président de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, pour ses réalisations extraordinaires qui ont réellement transformé les perspectives globales de paix et de désarmement.

La Première Commission vient d'ouvrir sa première véritable session de l'après-guerre froide. La coopération croissante entre les Etats-Unis et l'Union soviétique et entre les deux grandes alliances ainsi que la réduction des dangers qui en découle auraient pu laisser croire, à certains égards, que l'accent serait moins mis sur les questions relatives à la sécurité et au désarmement. Il est cependant évident, à la lumière du débat en séances plénières, que de nombreux gouvernements Membres continuent d'attacher une grande importance aux questions de désarmement et de réduction des armements. Nombre d'entre eux ont affirmé que les événements en cours devraient servir à consolider et amplifier la portée des accords de désarmement et que des efforts doivent être faits d'urgence pour en étendre la portée à plusieurs autres secteurs. Je suis sûr que la Première Commission souhaite mener ses travaux dans un esprit de coopération constructive afin de régler les questions tant anciennes que nouvelles inscrites à son ordre du jour.

On accorde beaucoup d'attention aux grands dangers que comporte la prolifération des armes nucléaires, chimiques, biologiques et autres armes de destruction massive. On nous alerte pour faire en sorte que les armes devenues superflues en raison des accords de désarmement entre l'Est et l'Ouest ne prennent pas le chemin d'autres régions du monde en vue de gains politiques ou économiques à court terme. Les progrès scientifiques et techniques devraient être étroitement suivis de manière à servir non pas à l'intensification de la course aux armements, mais à la vérification des accords, au renforcement de la stabilité et à l'amélioration du bien-être de tous.

De nombreux orateurs ont également parlé du rôle clef joué par les efforts régionaux en faveur du désarmement comme complément aux efforts globaux. Les mesures propres à accroître la confiance ont été jugées importantes pour préparer le terrain en vue de réductions subséquentes d'armements. Nous ne pouvons que nous réjouir de l'acceptation, par un nombre de plus en plus grand d'Etats d'une notion élargie de la sécurité qui va au-delà de la sécurité militaire. Les efforts doivent être accentués pour aboutir à d'autres accords en tirant parti de la

M. Akashi

situation résultant des événements positifs et spectaculaires survenus en Europe. Cependant, des événements inquiétants ont actuellement lieu qui exigent la plus grande vigilance de la part de la communauté internationale, surtout lorsqu'il s'agit de faire face aux tensions et aux conflits locaux dans plusieurs régions du monde.

Le désarmement et la limitation des armements font partie intégrante d'un processus politique global. Ils jouent un rôle important dans la réduction des tensions. Il n'est donc pas surprenant que la conviction s'affirme de plus en plus que la réduction des armements doit constituer un élément essentiel de tout effort en faveur de la paix et de la stabilisation. Les efforts de réduction des armements et des forces armées doivent être combinés à l'édification et au maintien de la paix dans des situations particulières.

La Première Commission se réunit à un moment où des changements sans précédent se produisent dans le monde. Les efforts en faveur de la normalisation des relations déployés en Europe s'étendent maintenant à de nombreuses régions du monde, dont l'Afrique australe, l'Asie du Nord-Est, l'Asie du Sud-Est et l'Amérique centrale.

M. Akashi

Le Moyen-Orient, en particulier la région du golfe Persique, et certaines parties de l'Afrique présentent cependant un contraste saisissant avec l'horizon politique généralement favorable dans le monde. La menace grandissante d'un conflit jette de nouveau une ombre sur les perspectives de sécurité plus brillantes obtenues par la coopération, et une paix constructive.

S'agissant de la question des armes nucléaires, le tableau est contradictoire. D'une part, des mesures de réduction bilatérales importantes sont prises par les deux grandes puissances; d'autre part, les efforts mondiaux en faveur de la non-prolifération nucléaire butent sur un différend à propos d'une interdiction complète des essais. Bien qu'il soit souhaitable que les gouvernements continuent leurs négociations en vue d'aboutir à un équilibre acceptable entre leurs perspectives divergentes, il sera nécessaire de s'assurer que les nombreux éléments positifs qui semblent avoir été dégagés au cours des débats de la récente quatrième Conférence des parties chargées de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ne soient pas complètement perdus de vue.

Il est regrettable que la Conférence du désarmement, en dépit de son travail constant, n'ait pu faire que des progrès limités s'agissant de la convention sur les armes chimiques. Le temps presse sur cette question, et je suis convaincu que l'année 1991 sera une année décisive pour l'adoption de la convention. Je puis assurer les Etats membres que le Secrétariat sera disposé à coopérer pleinement avec les membres de la Conférence du désarmement et son Comité spécial des armes chimiques en lui offrant tous les services nécessaires pour que soit mené à bien rapidement le travail sur la Convention.

A la consternation de beaucoup, la scène du désarmement mondial n'a jusqu'ici reflété qu'imparfaitement les progrès positifs et concrets enregistrés dans les négociations de désarmement bilatérales et régionales. Néanmoins, un rayon d'espoir est apparu dans les travaux de la Commission du désarmement, qui a enregistré au printemps dernier, sous la direction de son infatigable Président, l'Ambassadeur Sutresna de l'Indonésie, et des autres Présidents compétents des organes subsidiaires, une série remarquable d'accords et de conclusions sur quelques-uns des points qui figurent depuis longtemps à l'ordre du jour. Cela montre que les efforts sérieux de dialogue et de rationalisation ne sont pas inutiles, même dans le domaine épineux du désarmement multilatéral.

M. Akashi

Dans le domaine du désarmement et de la limitation des armements, l'ordre du jour des Nations Unies est très fourni, et reflète leur préoccupation constante au cours des années ainsi que les nouveaux soucis causés par les événements internationaux récents. Le Secrétariat s'efforce sans relâche d'exécuter les mandats toujours plus nombreux que lui confie l'Assemblée générale. Le Département des affaires de désarmement est chargé de fournir une gamme croissante de services de procédure et de fond aux divers organes intergouvernementaux s'occupant des questions de désarmement, entre autres la Première Commission, la Commission du désarmement et la Conférence du désarmement, ainsi que les réunions et conférences des Etats parties aux accords de désarmement. Les travaux préparatoires et de suivi requis en liaison avec les négociations et les délibérations décrits tout à l'heure continuent d'imposer de lourdes charges aux ressources limitées du Département des affaires de désarmement.

Comme la Commission a pu le constater, un regain d'intérêt s'est manifesté au sein des gouvernements membres en ce qui concerne l'exécution d'études systématiques sur des sujets spécifiques par des groupes d'experts gouvernementaux. Je ne saurais trop souligner l'utilité d'associer des experts gouvernementaux à l'accomplissement de tels travaux. Ils tiennent compte des préoccupations de leurs gouvernements tout en assumant leur rôle d'expert individuel qualifié. De cette façon, ils assurent un équilibre judicieux entre les exigences politiques, techniques et intellectuelles.

Les études demandées par l'Assemblée générale ne sont ni des recherches universitaires ou théoriques de nature abstraite, ni des négociations purement diplomatiques. Ces études portent souvent sur la zone intermédiaire essentielle, à mi-chemin entre la recherche pure et les négociations. On peut ainsi les qualifier de "pré-négociations", représentant une évaluation complète et soignée d'un domaine complexe avant que les représentants gouvernementaux ne commencent l'examen officiel du sujet en question.

Je suis persuadé que les gouvernements membres souhaiteraient déterminer quels sont les sujets les plus appropriés pour tel ou tel type d'étude. Certains sujets pourraient être mûrs pour une exploration par les moyens confirmés des groupes d'experts gouvernementaux. D'autres seraient plus adéquatement traités par le biais de négociations diplomatiques ou la recherche universitaire. D'autres encore pourraient être examinées dans le cadre d'une conférence générale, avec des

M. Akashi

participants venant d'horizons différents et qui pourraient produire un croisement utile des idées.

Il y a deux ans, l'Assemblée générale a établi deux groupes d'experts gouvernementaux chargés d'étudier les armes nucléaires et le rôle des Nations Unies au niveau de la vérification. Par ailleurs, des études spécialisées - des "mini-études" pourrait-on dire - ont été commanditées dans deux autres domaines : les mesures efficaces et vérifiables susceptibles de favoriser la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, et la capacité de l'Afrique du Sud de fabriquer des missiles balistiques nucléaires.

Je pense que l'étude complète sur les armes nucléaires (A/45/3), menée avec compétence par l'Ambassadrice Maj Britt Theorin, de la Suède, qui a déjà parlé de de son rapport, est une évaluation exhaustive de la question, allant au-delà d'une simple mise à jour d'une étude similaire effectuée il y a 10 ans. Des experts appartenant à trois puissances dotées d'armes nucléaires ont participé à cette nouvelle étude, ce qui lui a donné un caractère unique, bien que cet élément ait peut-être rendu encore plus difficile l'obtention d'un consensus au sein du groupe.

L'étude sur le rôle des Nations Unies dans le domaine de la vérification (A/45/372) a fait suite à une décision de l'Assemblée générale, prise au terme de grands efforts de la part de pays ayant des positions fortement divergentes sur cette question, situation qui a été au centre des débats à la troisième session extraordinaire consacrée au désarmement en 1988. Le groupe a été dirigé avec beaucoup de compétence par l'Ambassadeur Fred Bild, du Canada, et ses conclusions et recommandations ont été obtenues par consensus.

L'étude sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient (A/45/435) et celle sur la capacité de l'Afrique du Sud de fabriquer des missiles nucléaires (A/45/571) ont été effectuées par des groupes d'experts indépendants beaucoup plus réduits. Ces experts, appuyés, le cas échéant, par le Département des affaires du désarmement, ont réuni les plus récentes informations disponibles et ont fourni des analyses documentées sur ces deux sujets brûlants.

J'aimerais exprimer mes sincères remerciements à tous les experts, ainsi qu'aux gouvernements concernés, pour leur coopération avec le Secrétaire général dans la préparation de ces études. Ces études devraient contribuer à faire avancer les domaines d'accord et les approches concertées de ces questions hautement complexes.

M. Akashi

Une autre étude sur la transparence dans les transferts d'armes classiques demandée par l'Assemblée générale en 1988 à des experts gouvernementaux sera terminée au milieu de 1991 et présentée à l'Assemblée générale à sa prochaine session. A cet égard, le Secrétariat des Nations Unies a été en mesure de s'associer au Gouvernement italien, à la ville de Florence et à une organisation non gouvernementale appelée "Forum sur les problèmes de paix et de guerre", pour accueillir, en avril dernier, un séminaire sur les transferts d'armes. Il s'agissait d'une entreprise parallèle à l'étude des Nations Unies actuellement en cours, mais avec une participation plus importante d'universitaires et d'experts, ainsi que de leaders politiques et de représentants d'organisations non gouvernementales. Elle a permis de mettre en lumière l'importance croissante de la question des transferts d'armes dans le monde contemporain. A cet égard, les représentants connaissent la proposition faite par le Secrétaire général dans son rapport annuel de cette année et visant la création d'un registre des transferts internationaux d'armes.

M. AKASHI (Japon) (a parlé en français) : En droite ligne avec l'adoption, au cours de ces deux dernières années, de résolutions portant sur les progrès scientifiques et techniques et leurs incidences sur la sécurité internationale, le Département des affaires de désarmement, en collaboration avec le Gouvernement du Japon et la ville de Sendai, a organisé en avril dernier un séminaire sur ce thème. Cette rencontre d'experts représentant des disciplines scientifiques différentes et issus également du monde politique, diplomatique, du milieu de l'information et des sphères non gouvernementales a, par ailleurs, constitué une expérience pluriculturelle enrichissante à plus d'un titre.

Les discussions tenues à Sendai se sont appuyées sur des documents, préparés au préalable, et traitant de cinq domaines technologiques dont l'évolution pourrait comporter des incidences sur la sécurité : il s'agit de la technologie nucléaire, de la technologie spatiale, de la technologie de l'information, des matériels et de la biotechnologie.

Les projections dans le futur des incidences que les progrès dans ces cinq domaines pourraient avoir, et au-delà, les aspects politiques et parfois moraux que ces questions peuvent soulever, firent l'objet d'un échange d'opinions franc, riche et fructueux de la part de professionnels de grande qualité et de milieux divers. A ce propos, chers délégués, vous pourrez constater combien le rapport du Secrétaire général sur ce sujet (A/45/568) a bénéficié de ces discussions de grande envergure.

En juin dernier, à Helsingor, Danemark, le Département des affaires de désarmement a organisé un séminaire sur les mesures de confiance dans le domaine maritime, au cours duquel il a eu l'honneur d'accueillir les Ministres des affaires étrangères du Danemark, de Finlande, d'Islande, de Norvège et de Suède. Cette réunion fut suivie, en septembre, par un autre séminaire sur ce sujet à Varna, Bulgarie.

Alors qu'il était difficile d'imaginer une quelconque harmonisation des positions, dans un domaine aussi controversé que celui du désarmement naval, il nous faut souligner que ces deux séminaires ont été considérés par les participants comme particulièrement utiles dans la clarification des points de vue exprimés, ainsi que dans l'identification des questions à étudier plus avant.

M. Akashi (Japon)

La plus grande manifestation organisée cette année par le Département le fut sur le thème de la conversion, ou mieux, sur les ajustements économiques liés à l'évolution des industries militaires en industries civiles. Cette réunion s'est tenue à Moscou, en août dernier, grâce au soutien du Gouvernement soviétique et du "Soviet Peace Fund". Plus de 150 participants venant de plus de 40 pays y ont assisté. Certaines agences et programmes des Nations Unies, comme le Bureau international du Travail, l'ONUDI et le PNUD, y ont également pris part.

En plus des diplomates, des dirigeants politiques, des industriels, responsables d'entreprises et syndicalistes, un grand nombre d'économistes et quelques organisations non gouvernementales y participèrent également.

Cette rencontre donna lieu à un débat très vivant sur une question particulièrement d'actualité, question qui doit être abordée maintenant par de nombreux pays confrontés à des réductions substantielles de leurs budgets de défense.

Cette conférence offrit l'occasion d'échanger des expériences nationales récentes portant sur le coût de la destruction des armements et la diversification des produits dans le secteur civil.

Par le biais de ces activités, le Secrétariat s'efforce de suivre les progrès accomplis dans divers secteurs, de prévoir l'émergence de nouvelles questions, d'identifier des zones d'accord et même des solutions. Le Département s'acquitte de cette tâche grâce à l'aide généreuse des gouvernements, des experts, des organisations non gouvernementales et des fondations. A cet égard, permettez-moi de saluer ici l'importance que revêt pour notre département la contribution du Conseil consultatif du Secrétaire général pour les questions de désarmement, partageant avec nous sa riche expérience et sa connaissance du domaine qui nous intéresse.

De nombreux gouvernements attachent une importance croissante aux approches régionale et sous-régionale du désarmement et de la limitation des armements. La promotion d'une plus grande coopération entre gouvernements et organisations diverses dans ce domaine est un objectif poursuivi par nos centres régionaux pour la paix et le désarmement situés à Lomé, Togo, pour l'Afrique; à Lima, Pérou, pour l'Amérique latine et les Caraïbes; et à Katmandou, Népal, pour l'Asie et le Pacifique.

M. Akashi (Japon)

Des discussions fort utiles se sont tenues dans ces centres, mais aussi ailleurs, dans leurs régions respectives et sous leurs auspices. Ces réunions constituent un cadre approprié pour que des diplomates et des non-diplomates d'horizons divers, puissent se rencontrer, discuter ensemble, et ainsi être en mesure d'identifier des approches communes aux problèmes des pays de la région ou d'un ensemble sous-régional plus restreint.

Je suis intimement convaincu que l'importance du dialogue organisé dans le cadre de ces centres, dialogue auquel les participants contribuent souvent à titre personnel, est grandement appréciée.

Dans la limite de ses ressources extrabudgétaires, le Département des affaires de désarmement a l'intention de poursuivre ces discussions, en étroite relation avec les gouvernements et les organisations non gouvernementales concernés.

(L'orateur poursuit en anglais)

L'Assemblée générale est saisie d'un rapport du Secrétaire général sur la Campagne mondiale du désarmement (A/45/555), qui cette année se compose de deux parties : l'une d'informations de routine sur les activités entreprises au cours de l'année écoulée et une évaluation des réalisations et des défauts de la Campagne tels que le Secrétariat les a perçus, évaluation qui a été demandée par l'Assemblée générale. C'est cette dernière partie sur laquelle le Secrétariat aimerait particulièrement entendre les vues des représentants. Depuis son lancement à la deuxième session extraordinaire sur le désarmement en 1982, la Campagne mondiale du désarmement a été, à mon avis, un instrument très efficace pour renforcer la compréhension des questions de désarmement par le grand public, aussi bien que par les secteurs plus avertis de l'opinion publique, tels que les organisations non gouvernementales et autres, grâce à la diffusion d'une information objective et équilibrée.

A notre avis, outre l'idée générale et mondiale de la Campagne, la nouvelle situation évolutive en matière de désarmement exige une approche plus orientée vers les questions avec un accent accru sur l'examen en profondeur de sujets particuliers. Cela se traduirait par une plus grande coopération avec les cinq sections de la Campagne mondiale du désarmement ainsi qu'avec de véritables négociateurs. Le dialogue avec les organisations non gouvernementales pourrait par exemple comprendre aussi un nouveau centre d'intérêt, en ce sens que les organisations non gouvernementales en matière de désarmement pourraient faire participer les ONG de l'écologie dans les discussions visant à trouver des voies

M. Akashi (Japon)

plus sûres pour détruire les armements. Nous devons à la fois promouvoir les tendances positives de ces dernières années et aider à canaliser l'attention dans de nouvelles directions pour aider le grand public à y participer plus activement.

Une attitude novatrice, tournée vers l'avenir est nécessaire, aussi bien qu'un plan d'ensemble sur le sujet qui nous intéresse par rapport à l'ensemble de nos tâches. Il ne faut pas que la Campagne mondiale du désarmement devienne une activité routinière, compartimentée. La souplesse de la Campagne devrait être utilisée pour enrôler l'appui d'autres groupes, et d'autres professions variées devraient s'associer aux activités pour que les discussions puissent être enrichies et affinées grâce à de nouvelles perspectives. Des dispositions financières devront toutefois être prévues pour cette Campagne et nous espérons que la Commission abordera également cette question.

M. Akashi

Les activités d'information menées par le Département des affaires du désarmement continuent d'être examinées et réorientées en vue de les adapter à l'évolution constante des priorités et des changements en matière de désarmement. Cette prise de conscience se reflète, pour citer quelques exemples, dans notre nouvelle publication, intitulée Topical Papers, dans les efforts que nos déployons pour coproduire, avec le Département de l'information et, nous l'espérons, grâce à une assistance financière importante de l'extérieur, un film documentaire de premier plan sur les armes chimiques, et dans une coopération accrue avec les groupes universitaires.

Nous abordons la onzième année de notre programme de bourses en matière de désarmement. Ce programme continue de susciter beaucoup d'intérêt non seulement dans les pays en développement mais aussi dans certains pays développés. Il a été reconnu qu'il offre une occasion unique de former le personnel et de promouvoir les connaissances spécialisées dans le domaine du désarmement. L'agrandissement incessant du cercle des anciens boursiers en matière de désarmement dans le monde atteste de l'importance de ce programme. Il est à noter que, cette année, nous avons invité des boursiers associés en provenance des deux parties de la Corée pour contribuer au relâchement de la tension en Asie du Nord-Est.

Pour ce qui est de l'année 1991, nous nous préparons déjà à affronter une autre année extrêmement chargée. Outre les sessions prévues de la Première Commission, de la Commission du désarmement et de la Conférence du désarmement, le Département devra assurer les services de la Conférence d'amendement du Traité sur l'interdiction partielle des essais, ainsi que la troisième Conférence des parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction. Nos centres régionaux s'occuperont d'organiser des séminaires, des colloques et des ateliers régionaux au Cameroun, au Venezuela, au Népal et en Indonésie. En outre, nous sommes en pourparlers avec le Fonds soviétique en faveur de la paix pour décider de la tenue possible d'une conférence à Leningrad, avec le Japon au sujet d'une réunion à Kyoto et avec le Gouvernement autrichien au sujet d'un séminaire sur les mesures mondiales de confiance, qui aurait lieu à Vienne en février prochain.

De plus, nous sommes heureux de constater que les mesures de suivi des deux conférences que nous avons tenues cette année, l'une ayant trait aux incidences des

M. Akashi

progrès scientifiques et techniques sur la sécurité internationale, l'autre à la question de la transformation des industries militaires en industries à des fins civiles suscitent un intérêt réel. Ces conférences et séminaires doivent s'inscrire dans le contexte général et mondial des efforts que nous déployons sans relâche pour promouvoir progressivement une meilleure compréhension et une convergence de vues sur les questions de sécurité, de limitation des armements et de désarmement entre un nombre aussi grand que possible d'Etats Membres.

Le Département des affaires de désarmement a l'intention de moderniser et de renforcer sa base de données en matière de désarmement pour mieux répondre aux besoins des gouvernements et d'autres groupes. Ainsi, des données complètes et à jour seraient mises électroniquement et instantanément à la disposition des usagers intéressés en ce qui concerne divers aspects du désarmement, tels que les négociations sur les armes chimiques, la vérification au titre de la Convention sur les armes chimiques, les dépenses militaires et les connaissances spécialisées disponibles dans divers domaines. Je suis heureux d'avoir pu tenir à Genève, en mai et en août, des consultations officieuses avec les membres de la Conférence du désarmement sur cette question. Ces consultations m'ont réellement convaincu que les Etats Membres attachent une très grande importance à la libre disposition d'une base de données complètes en matière de désarmement qui faciliterait la réflexion, l'examen et la négociation. Nous estimons aussi que cette base de données répondra à certaines des recommandations faites dans l'étude récente sur le rôle des Nations Unies en matière de vérification. Une base de données opérationnelle pourrait également servir de mécanisme prêt à être utilisé pour suivre les tendances et l'évolution dans les domaines relatifs aux questions de désarmement.

Les défis que nous devons relever dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement sont immenses, voire écrasants. Certes, les progrès sont parfois lents, mais ils ont été encourageants ces dernières années dans certains domaines. Le Secrétariat estime avoir le privilège unique d'être un partenaire dans l'effort commun que poursuit la communauté internationale pour parvenir à un monde plus sûr, moins armé et plus humain. La conclusion d'accords n'est pas aussi fréquente que nous le souhaiterions, et on a même dû faire face à des revers humiliants. Bien que les participants actuels aux négociations soient les gouvernements eux-mêmes, le Secrétariat voudrait, en faisant preuve d'imagination et de vigilance et en se rendant utile faciliter ces négociations et même servir de catalyseur, si les gouvernements souhaitent qu'il joue ce rôle.

M. Akashi

Les Etats membres doivent faire face à un ordre du jour très chargé en matière de désarmement au cours des prochaines semaines et même l'année prochaine dans le cadre de la Commission. Je souhaite plein succès à la Commission dans ses délibérations que vous saurez certainement, Monsieur le Président, diriger de façon remarquable. Les responsabilités qui vous incombent sont grandes, et ces réunions ont lieu en un moment qui offre des possibilités inhabituelles. Le Secrétariat continuera de vous aider au mieux de ses capacités.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je voudrais rappeler aux membres de la Commission que, conformément à la décision de la Commission telle que reflétée dans son programme de travail et son calendrier, la liste des orateurs qui souhaitent intervenir pendant le débat général sur toutes les questions de désarmement sera close aujourd'hui à 18 heures. J'espère que les délégations qui ne se sont pas encore inscrites sur la liste le feront dès que possible.

La séance est levée à 12 h 35.